

Maître de l'ouvrage



MAIRIE DE SAINT PARGOIRE

Place de la Mairie
34230 SAINT PARGOIRE

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SAINT PARGOIRE

PHASE DCE

CCTP LOT 09 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

ARCHITECTE S.A.R.L d'Architecture Gérard SOULAIRAC 5 avenue du Président Wilson 34800 CLERMONT L'HERAULT Tél: 04 67 44 83 72 archi.soulairac@gmail.com	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE ECONOMISTE ACEB 11 rue des Garrigues 34 710 LESPIGNAN Tél : 04.67.37.23.59 Fax : 04.67.37.69.93 aceb@be-aceb.fr	BET FLUIDES ALABISO INGENIERIE 48 Rue Maurice Béjart 34 000 MONTPELLIER Tél 04.67.59.80.76 contact@alabiso-ingenierie.fr
--	--	--

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 09 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	Mars 2021	Page 1

SOMMAIRE

1. GENERALITES	2
1.1 OBJET DU LOT.....	2
1.2 CONSISTANCE DU MARCHE	2
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	2
2.1 NORMES ET REGLEMENTS	2
2.2 OBLIGATIONS GENERALES	2
2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES	2
2.4 HYPOTHESE DE CALCUL.....	3
2.5 TOLERANCES D'EXECUTION	3
2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	3
2.6.1 <i>Qualité et origine des produits à employer.....</i>	3
2.6.2 <i>Préparations préliminaires.....</i>	3
2.6.3 <i>Supports - Subjectiles.....</i>	3
2.6.4 <i>Protection.....</i>	3
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	3
3.1 RAGREAGE	3
3.2 REVETEMENT COURANT	3
3.3 BARRE DE SEUIL.....	4

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 09 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	Mars 2021	Page 2

1. GENERALITES

1.1 OBJET DU LOT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) s'applique aux travaux du lot :

- **Lot n° 09 : Revêtements de sols souples.**

Du programme de l'aménagement de la mairie pour le compte de la ville de Saint Pargoire (34230).

1.2 CONSISTANCE DU MARCHÉ

Les prestations à réaliser dans le cadre du présent lot devront comprendre :

- Toutes les sujétions d'exécution pour une parfaite mise en œuvre et finition
- Toutes les fournitures et accessoires nécessaires.
- Les notes de calculs, études d'exécution notices, AT et plus généralement tout document demandé par la maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique, le maître d'ouvrage.
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution de ses ouvrages
- Les échantillonnages
- La participation aux dépenses communes de chantier
- Tous les moyens d'accès à la réalisation de ses ouvrages
- La protection et l'entretien de ses ouvrages.
- Le nettoyage et l'enlèvement de ses gravois y compris incidences financières.

La réalisation de l'ensemble des travaux dévolus au présent lot :

- Les revêtements de sols.
- Les plinthes assorties.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages et travaux du présent lot seront toujours exécutés conformément aux :

- Normes françaises
- Normes européennes
- Règles d'exécution
- DTU Règles de calculs
- Règles professionnelles.
- Règlement divers (sécurité incendie, acoustique, thermiques) etc.

Correspondant aux travaux impartis au présent lot et ceux en déroulant au moment de l'établissement du présent cahier des charges.

2.2 OBLIGATIONS GENERALES

Chaque entreprise est tenue d'avoir pris en compte dans son offre toutes les obligations, charges, ou dispositions indiquées dans les pièces administratives générales et particulières, CCAP ; CCTP généralités ; PGC ; ou tout autre document de référence.

2.3 OBLIGATIONS PARTICULIERES

L'attention des entreprises est attirée sur les faits suivant :

- Chantier réalisé en centre-ville.
- Voiries d'accès de faibles largeurs.
- Espace dédié au chantier réduit.
- Durée des travaux impérative à respecter.
- Chantier à problème de nuisances sonores.

Une attention toute particulière sera apportée au tri des déchets, l'entreprise de gros œuvre aura en charge la gestion de la récupération du tri et de l'abonnement des déchets, les frais occasionnés seront répartis au prorata des marchés.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 09 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	Mars 2021	Page 3

2.4 HYPOTHESE DE CALCUL

Les matériels et matériaux mis en œuvre devront être en tout point conforme aux exigences réglementaires en matière de phonique et thermique.

2.5 TOLERANCES D'EXECUTION

La planéité des revêtements posés par le titulaire du présent lot devra répondre aux conditions suivantes :

Sols : aucune flashe supérieure à 2mm sous la règle de 2m en tous sens et 1mm sous la règle de 20cm.

Murs : aucune flashe supérieure à 2mm en tous sens.

2.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.6.1 Qualité et origine des produits à employer

Les produits utilisés seront de marques connues et devront posséder un avis technique.

2.6.2 Préparations préliminaires

Les subjectiles seront dépoussiérés par le titulaire du présent lot avant toute exécution.

L'entrepreneur s'assurera que les subjectiles sont parfaitement secs, et compatibles avec les produits utilisés.

Les travaux seront exécutés par une température ambiante comprise entre + 5° et + 35° C.

La mise en œuvre sera conforme à l'avis technique du produit utilisé.

2.6.3 Supports - Subjectiles

Le titulaire du présent lot devra, avant tout travaux s'assurer de la qualité et planimétrie des supports et subjectiles des revêtements qu'il doit appliquer.

La réalisation sans réserve équivaut à leur acceptation et engage sa responsabilité.

Le titulaire du présent lot devra réceptionner les ouvrages du gros-œuvre, cloisons avant démarrage des travaux.

Le titulaire du présent lot devra indiquer au lot gros-œuvre les positions et épaisseurs de ses revêtements de façon à lui permettre de réaliser les ouvrages bruts afin que les cotes finies soient respectées.

2.6.4 Protection

Chaque entreprise est tenue de protéger ses ouvrages jusqu'à la réception.

La méthodologie et les produits employés sont laissés à la libre appréciation du titulaire du lot.

Les protections devront être enlevées avant la réalisation des OPR.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 RAGREAGE

Après nettoyage des supports lissage des sols avec un enduit de ragréage bénéficiant d'un avis technique et d'un classement correspondant au revêtement de sol qui lui est destiné et sur lequel il sera directement posé (classement P3).

Epaisseur minimale générale suivant AT produit utilisé.

Application mécanique

Concerne :

Toutes surfaces revêtues de sols souples.

3.2 REVETEMENT COURANT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol collé de type création 55 ou équivalent.

Revêtement de sol synthétique, décoratif, flexible non chargé de groupe d'abrasion T en lames.

Epaisseur 2.5mm.

Revêtement de sol bénéficiant d'un traitement de surface polyuréthane réticulé facilitant l'entretien et évitant l'application d'une émulsion acrylique lors de la mise en service.

MAIRIE DE SAINT PARGOIRE			
OPERATION : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE 34230 SAINT PARGOIRE			
Phase DCE	LOT N° 09 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	Mars 2021	Page 4

Classement : U3P3E2C2.
Certifié QB-UPEC.
ClassementBfl-s1 selon la norme EN 13501-1.
Produit 100% recyclable.
Emissions dans l'air de TVOC à 28 jours < 10µg/m³.
Classement A+.
Affaiblissement acoustique : 19dB.
Pose collée sur sous couche phonique smart fix 16dB (rouleaux à pose collé adhésive perpendiculaire au sens de pose des lames).
La pose des lames se fera à joints décalés de façon a aligner les joints toutes les trois lames. Elles seront soigneusement marouflées à l'aide d'un rouleau à maroufler.
Teinte du revêtement au choix de l'architecte dans la palette du fabricant.
Compris plinthes assorties de 80mm sur le périmètre des locaux, et traitement des angles saillants et rentrants avec interposition d'un joint phonique entre lames et plinthes.

Concerne :
Sols souples pour toutes les pièces suivant localisation.

3.3 BARRE DE SEUIL

Fourniture et pose de barres de seuils demi-bombées en acier inoxydable, poli de 40 mm de largeur, posées à mi- feuillure.
Fixation par vis inox à tête fraisée demi-ronde dans cheville expansive et trou tamponné.
Les barres de seuils doivent avoir un profil spécial pour rattraper les différences d'épaisseur de revêtement.

Concerne :
Habillages entre les différents revêtements de sols.

Fin du CCTP revêtements de sols souples.